

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 7 Juin 2024

Etaient présents : MRS de BECDELIEVRE, SALAIS, DUPUIS, CHABOISSON, DOUCET, PERRAULT, MMES BOULINEAU et LIDDLE

Etaient absents-excuses : MRS PERRON et VIGNAUD, MME THAUVIN

Le vendredi 7 juin 2024 à 18h30, Monsieur Marc de BECDELIEVRE a ouvert la séance.

Madame Caroline BOULINEAU a été nommée secrétaire de séance.

Sur interpellation de Monsieur le Maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette réunion et demande à rajouter un point concernant le remboursement à un élu, d'une commande urgente et non payable par mandat administratif, ce qui est accepté par les conseillers municipaux.

1/ Délibérations :

19-2024 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnier.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi contractuel non permanent pour assurer l'emploi d'un personnel de permanence et d'accueil à l'occasion de l'ouverture de la salle d'exposition du 6 juillet au 25 août 2024 à raison de 32 heures 30 minutes hebdomadaires. Cet emploi sera rémunéré sur les bases du grade d'adjoint territorial du patrimoine à l'indice brut 367.

Il fait part des candidatures reçues et propose de recruter Mme Coulard Alexia, qui réside à Preuilley-sur-Claise. Elle est étudiante à Paris en école d'art digital et a déjà pris contact avec M. Bailly, galeriste spécialiste des œuvres de Jean Dufy.

Mme Boulineau demande si les heures du dimanche seront majorées.

M. le Maire indique qu'après consultation du centre de gestion, ces heures font partie du forfait horaire du contrat, sans majoration.

Le conseil municipal accepte le recrutement dans les conditions présentées.

20-2024 : Subventions 2024 accordées aux associations :

Monsieur le Maire rappelle ce qui avait été décidé l'an passé et propose de maintenir la règle consistant à favoriser les associations locales ou celles apportant une aide aux habitants de la commune, sauf exception motivée.

Il précise qu'il ne participera pas au vote concernant l'association JAMA, étant membre du bureau de cette association. Mr Patrick Dupuis indique pour sa part qu'il fera de même concernant le Comité des fêtes et l'association Zarbi'cyclette.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes, pour 2024 :

▪ Anciens combattants de Boussay-Preuilly/Claise	150 €
▪ UNRPA (comité de Preuilly/claise)	300 €
▪ Association d'aide à domicile de Charnizay	150 €
▪ ASSAD-HAD	100 €
▪ Association des Parents d'élèves école privée de Preuilly	150 €
▪ Association des Parents d'élèves du RPI Claise Creuse	300 €
▪ AAPPMA 'La Brême'	100 €
▪ Association Calmusséenne	100 €
▪ PaixAnimale	150 €
▪ Croix-Rouge de la Haute Touraine	150 €
▪ Mécénat Sapeurs Lipopette (Opération Pompy)	150 €
▪ Comité des fêtes de Boussay	500 € (6 voix)
▪ J' Ai Mille Ans	600 € (6 voix)
▪ Zarbi'cyclette	100 € (6 voix)

NB : la subvention exceptionnelle accordée à l'association JAMA est liée à l'organisation du millénaire 2024.

21-2024 : Dénomination de voies et lieux-dits - Numérotation

Monsieur le Maire indique qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Il rappelle que cette démarche est une obligation légale pour toutes les communes à compter du 1^{er} juin 2024, pour toutes les rues, motivée par le besoin d'identifier clairement les adresses des immeubles, dans le but de faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons.

Il propose une liste de noms et de numéros sur la base des principes suivants :

- ***Limiter au maximum l'impact*** du changement d'adresse pour les habitants
- Ne pas donner de noms de voies différentes au sein des hameaux ou aux voies conduisant aux hameaux
- Utiliser le nom de la route principale pour les habitations reliées à cette route par une voie privée,
- Utiliser le métrique pour les routes longues et importantes pouvant un jour faire l'objet de nouvelles constructions et donc de nouvelles adresses

M. Chaboisson s'étonne sur le principe, puisqu'il y avait déjà eu une numérotation du bourg et des hameaux de la commune et qu'il existe déjà des Points Repères sur les cartes IGN.

M. le Maire indique que cela évitera des erreurs puisqu'il n'y aura plus qu'une base nationale de données, donc une même source pour tous les services et prestataires.

M. Dupuis rappelle que jusqu'à maintenant chacun prenait des bases différentes et propres à chaque structures (fibre, poste, internet etc ...)

Plusieurs conseillers demandent si un courrier émanant de la mairie sera adressé aux habitants.

M. le Maire répond que oui et que ce courrier indiquera les modalités pratiques pour les changements d'adresses et sera accompagné d'un certificat de numérotage et d'un arrêté

municipal.

Le conseil municipal, après un vote unanime :

- VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),
- ADOPTE les dénominations telles qu'inscrites sur le tableau annexé à la présente délibération.

22-2024 : Remboursement de frais réglés par le 2^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une commande a été effectuée et réglée ce jour, par Monsieur Patrick DUPUIS, 2^{ème} adjoint de la commune, afin de faire face à l'urgence d'acquisition et d'installation d'un système d'alarme pour la salle d'exposition.

Ce matériel ne se trouvant pas chez un de nos fournisseurs habituels, Monsieur le Maire indique qu'il a donné son autorisation préalable à cet achat d'un montant de 163.90 € et propose de rembourser Monsieur Dupuis sur présentation des factures dès réception des appareils.

Le conseil municipal accepte le remboursement à l'unanimité.

Délibération non votée : Proposition de convention avec l'association Paix Animale

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention transmise par l'association Paix Animale, concernant la mise en fourrière puis le placement en refuge pour adoption, d'animaux errants et indique le tarif pour ces prestations, avec celles également d'identification et de stérilisation des animaux.

Mme Boulineau demande si cela est bien du ressort de prise en charge par les communes et s'il est possible de se retourner vers les propriétaires lorsqu'ils sont retrouvés.

M. le Maire répond que l'errance d'animaux sur le territoire de la commune fait partie de la police du Maire et confirme que les dépenses doivent être prises en compte par les propriétaires lorsque ceux-ci sont identifiés.

M. Chaboisson demande si le tatouage est obligatoire. M. le Maire répond que l'identification des animaux de compagnie est obligatoire.

Le conseil municipal considérant que jusqu'à maintenant il n'y a pas eu beaucoup d'animaux errants sur la commune et que les coûts indiqués dans la convention paraissent onéreux, demande à surseoir la décision et propose dans un premier temps de prévoir un endroit d'accueil au local technique et l'achat de croquettes par la commune, en cas de besoin.

2/ Informations :

21/ Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les élections européennes vont avoir lieu ce dimanche 9 juin de 8 h à 18 h avec la candidature de 38 listes, dont 17 sans bulletins de vote reçus en mairie et seulement 16 avec affiches sur les panneaux.

22/ Monsieur le Maire fait ensuite un point sur les opérations d'investissement :

- Acceptation du report du reliquat 2022 de la subvention départementale FDSR pour l'atelier technique, et accord pour celle de l'année 2024 pour le ravalement de façade de la Mairie-salle des fêtes
- Pas de réponse de la subvention déposée auprès de l'agence de l'eau pour l'achat de la cuve à eau

- Refus de la subvention DETR de l'Etat pour l'enfouissement des réseaux du bourg
- Pas de réponse mais dossier en bonne voie pour la subvention déposée pour des travaux de sécurité routière au titre de la répartition des amendes de police

23/ Le projet de mise en sens unique de la route de la tuilerie est toujours à l'étude car le devis d'agrandissement du carrefour de la route de la grotte, qui vient d'arriver, est onéreux et compte tenu de la nécessité de changer un regard de la fibre, trop fragile pour supporter le poids de camions ou autres engins lourds.

M. Chaboisson propose que ce soit nos agents communaux qui réalisent les travaux d'aménagement.

Mrs Salais et Dupuis rappellent que la pose de buses au carrefour peut être réalisée par les agents mais pas le goudron.

Proposition unanime de reporter la décision finale des travaux à entreprendre, dans l'attente d'une nouvelle étude du besoin d'agrandissement du carrefour

Pour éviter de trop augmenter les charges d'entretien sur les voies concernées, M. Chaboisson propose de restreindre les déplacements des gros engins, style porte-chars, sur certains jours et horaires.

Mme Boulineau et M. le Maire proposent de se renseigner sur la légalité et les modalités d'application de cette procédure et d'y réfléchir.

24/ Monsieur le Maire présente l'affiche pour l'exposition Jean Dufy du 6 juillet au 25 août

Il rappelle que pour l'accueil des œuvres, il a été nécessaire de prendre en charge leur transport, de souscrire une assurance spéciale et d'installer une alarme.

M. le Maire indique qu'au cours du week-end des 17 et 18 août, en plus des festivités prévues par l'association JAMA pour le Millénaire du Château, est programmée une exposition de peintres dans divers lieux du Bourg ainsi qu'une conférence sur Jean Dufy, dans la salle des fêtes. Afin d'assurer la sécurité des visiteurs, le Bourg sera interdit à la circulation pendant ledit week-end.

25/ Monsieur le Maire annonce que le projet agrivoltaique de SUNVEST avance et que la présentation publique est prévue les 28 et 29 juin prochain à la salle des fêtes.

26/ Monsieur le Maire indique l'utilisation d'un logo de Boussay sur le bulletin municipal et en propose la validation car il tient compte des modifications demandées lors d'un précédent conseil municipal et correspond bien à l'image de la commune.

Ce logo est validé à l'unanimité.

27/ M. Chaboisson demande quand sera installée la fibre dans le Bourg,

Ce à quoi M. le Maire répond qu'un problème de fourreau abîmé a été signalé rue de l'Eglise et qu'il est en cours de réparation.

28/ M. Chaboisson et M. Salais font part de leur participation à une réunion organisée conjointement par le député et le sénateur concernant la ruralité et le monde agricole.

29/ Monsieur le Maire informe le dépôt d'une boîte à idées par le député Alfandari dans les mairies de sa circonscription.

La séance fût levée à 20 heures.